



Département des Pyrénées Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2024 / 43

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
OBJET : REFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le cadre du Plan d'économies d'énergie des bâtiments communaux,

CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 31/05/2024 et la remise des offres le 11/06/2024 à 12h.

ARTICLE 1 : DECIDE que le lot n°1 : Couverture ; est attribué à l'entreprise SAS BCA Zinguerie sis 20 Rue Las Caïres 64110 Rontignon, pour un montant de 65 801.94 € HT.

ARTICLE 2 : DECIDE que le lot n°2 : Désamiantage ; est attribué à l'entreprise ARLA sis 1850 Route d'Idaux 64130 Idaux-Mendy, pour un montant de 14 670.00 € HT.

ARTICLE 3 : DECIDE que le lot n°3 : Installation de générateurs photovoltaïques ; est attribué à l'entreprise EURELEC SAS sis 21 Rue Roger Salengro 64000 Pau, pour un montant de 24 709.22 € HT.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- L'entreprise SAS BCA Zinguerie
- L'entreprise ARLA
- L'entreprise EURELEC SA
- Service Techniques
- Service Finances

PUBLIÉ LE : 04/09/2024

Fait à Oloron Ste-Marie, le 03 septembre 2024